

Editorial

Le Mot du Président



Comme annoncé dans l'édition précédente, ce numéro de la MUFA.be est consacré au Prix d'Architecture durable en Province de Luxembourg. Vous sont présentés ici les renseignements pratiques du concours ainsi que la philosophie qui le sous-tend.

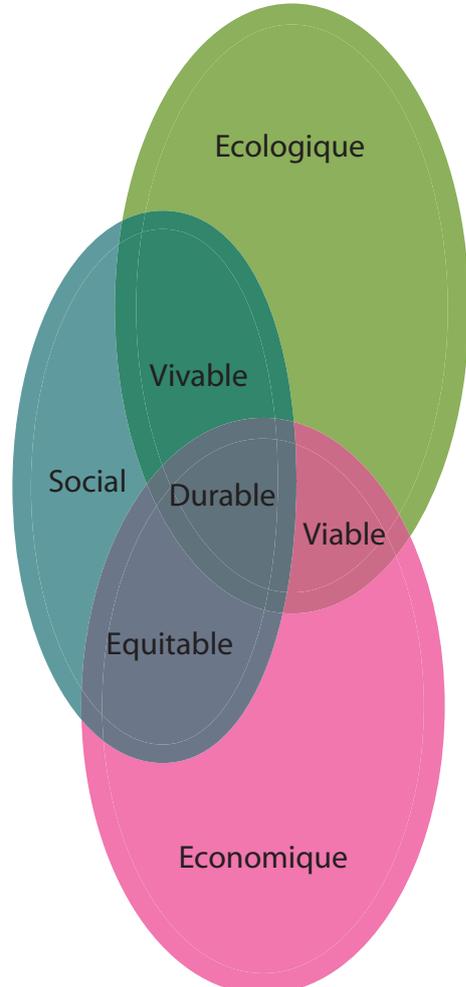
Je profite également des quelques lignes qui me sont réservées pour remercier chaleureusement François Bormans pour la redynamisation de la mise en page de ce périodique.

Cette dernière publication de l'année est également l'occasion pour l'équipe de la MUFA, à laquelle je m'associe, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2011. En espérant que l'année nouvelle verra se concrétiser vos projets et germer de nouvelles idées. Pour le reste, rendez-vous en 2011!

Philippe-Jacques SCHREDER, Président de la MUFA

La Philosophie

L'architecture durable



Pour mieux comprendre ce qu'englobe le concept d'architecture durable, revenons sur sa définition. Le rapport Bruntland - *publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies* - définit la politique nécessaire pour parvenir à un développement durable : il s'agit d'un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il repose sur trois piliers : l'environnement, le social et l'économique auxquels nous pouvons associer la participation citoyenne.

Comment traduire ce concept en architecture ?

Il est primordial de considérer le projet dans son ensemble : l'implantation, le bâtiment, les matériaux, l'occupation, le quartier, les infrastructures..., en essayant de concilier au mieux les différents points de vue.

Le choix de l'implantation est important pour se protéger des agressions du milieu (pluie, froid, vent, soleil, nuisances sonores, pollution...) et s'intégrer le mieux possible dans l'environnement. S'intégrer dans ce qui existe et valoriser les ressources naturelles (les plus locales) est indispensable.

Le projet de construction doit aussi répondre aux besoins des occupants en apportant un confort physique et social à ses utilisateurs tout en maximisant l'utilisation du bâtiment.

L'adaptation aux contraintes économiques, politiques (réglementation) et sociales doit aussi être prise en compte.

Il faut également penser à protéger l'environnement des nuisances générées par le projet, c'est-à-dire limiter la production de polluants et de déchets à toutes les étapes de vie du bâtiment (construction, aménagement, rénovation, démolition) et dans le quotidien des habitants, notamment dans leurs déplacements. La question de l'eau est centrale dans la conception : son utilisation rationnelle et son traitement doivent être bien pensés.

Enfin, le projet doit s'inscrire dans une démarche de transmission aux générations futures et faire bénéficier l'environnement dans lequel il se trouve d'améliorations durables.

Livre

Témoignages - réalisations - rêves

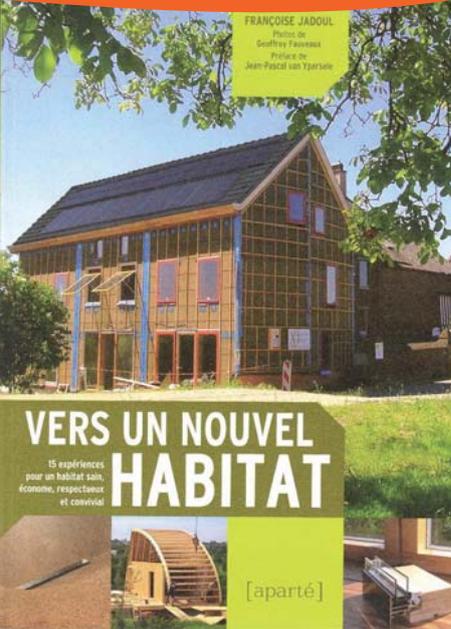
Dans la thématique de l'architecture durable, nous vous proposons trois livres, disponibles à la MUFA qui vous proposent diverses visions de ce concept.

Vers un nouvel habitat, Françoise JADOUL, Aparté, 2010

Ce livre présente quinze expériences d'habitat, principalement situées en Wallonie, où les choix ont été guidés par le respect de l'homme et de l'environnement.

Ce sont les habitants qui racontent leur projet, leur manière d'y vivre. En parallèle à leur expérience, des fiches techniques décrivent les matériaux, le fonctionnement de certaines installations, les normes... Ces récits se clôturent par les améliorations qu'ils apporteraient à leur projet si c'était à refaire.

Vous trouverez dans ce livre les témoignages du premier et du troisième prix du concours d'architecture durable en province de Luxembourg 2009.



30 extensions en bois en Belgique, Aurore BARBIER, Aparté, 2008

Ce livre décrit des projets d'agrandissement de maisons qui ont pour matériau principal le bois. Chaque extension est présentée selon les objectifs recherchés par les propriétaires et les concepts architecturaux utilisés. Des plans et des photos illustrent chaque exemple.

Ces rénovations modernes, en bois, apportent une perspective nouvelle aux bâtiments plus anciens, les projetant dans une vision contemporaine de l'architecture.

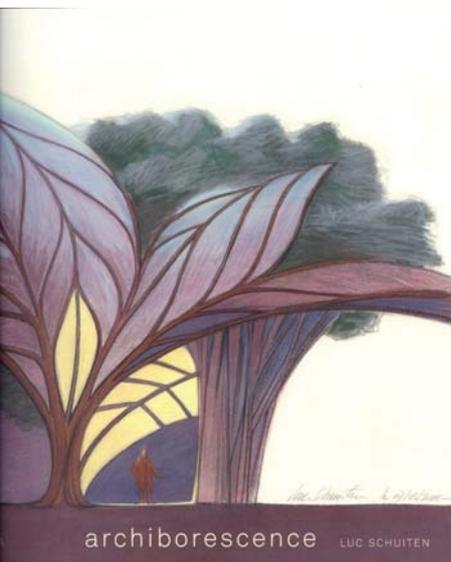
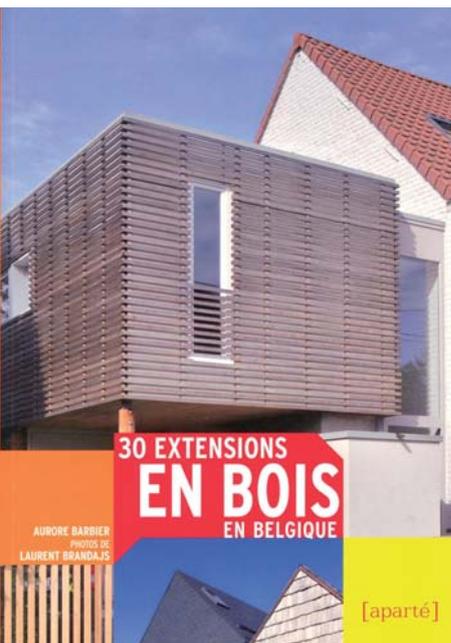
Archiborescence, Luc SCHUITEN, Mardaga, 2010

Dans ce très beau livre, l'auteur nous invite à voyager au gré de ses projets, guidés par son souci de mieux intégrer l'habitat dans la nature.

Ses visions d'un urbanisme futuriste suscite la réflexion et nous pousse à sortir des sentiers battus pour nous plonger dans une cité où le monde végétal est totalement intégré dans les projets. Que ce soit en tant que structure ou forme de son architecture, Luc Schuiten, dans ses idées et dans ses dessins, met l'arbre au centre de son univers bien particulier.

L'exemple de Laeken et de son évolution entre 1850 et 2150 est assez emblématique des projets de Luc Schuiten : retraçant l'évolution du tissu urbain jusqu'aujourd'hui, l'auteur nous projette ensuite vers 2050, 2100 et 2150 où il invente une gestion et un aménagement de la ville au départ des dernières évolutions technologiques pour la rendre plus verte, plus conviviale. Une ville où les citoyens ont réinvesti l'espace public et réintégré l'importance du lien à la terre.

Un livre pour se laisser emporter dans un futur où le monde écologique structure l'urbanisme.





Conditions de participation

Critères d'appréciation



PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOURG
 édition 2011



Cette année 2011, la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et la Cellule développement durable de la Province de Luxembourg s'associent une nouvelle fois pour l'organisation d'un concours d'architecture durable au sein de la Province. Cette édition vise à mettre en avant des projets de bâtiments rénovés ou réaffectés à titre principal en logement(s) et qui allie valorisation du caractère du bâtiment, performance énergétique et développement durable.

Ce concours est ouvert aux maîtres d'ouvrages privés. Les projets doivent se situer en Province de Luxembourg, avoir fait l'objet d'un permis d'urbanisme avec le concours d'un architecte et avoir été conçus par un (ingénieur) architecte inscrit à un Ordre des Architectes.

La rénovation doit être achevée lors de la candidature et être conforme au permis d'urbanisme délivré. La date de réception définitive des travaux doit être comprise entre le 1/01/2000 et le 31/12/2010.

Les critères d'appréciation pris en compte par le jury de spécialistes se déclinent en quatre thèmes.

1. Programme

-  Adéquation du programme par rapport au bâtiment existant : qualité des espaces de vie, nombre adéquat de logements...
-  Pertinence du projet par rapport au contexte environnant : adéquation au mode de vie urbain ou rural, gestion des espaces extérieurs, des parkings...

2. Valorisation du bâtiment existant et conception architecturale

-  Respect des caractéristiques du bâtiment original : façades, gabarit, matériaux, éléments patrimoniaux...
-  Cohérence architecturale des interventions contemporaines

3. Efficacité énergétique des aspects techniques

-  Technique et matériaux utilisés : isolation, ventilation, étanchéité, système de chauffage, système électrique, équipements divers...
-  Compatibilité avec le caractère du bâtiment existant

4. Protection de l'environnement

-  Gestion des eaux usées, égouttage
-  Gestion du chantier : transport coordonné des matériaux, gestion des nuisances, traitement des déchets...
-  Utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement
-  Degré d'imperméabilisation des sols
-  Végétalisation, compostage

Prix - Inscription

14/01/2011

Inscription

14/02/2011

Remise des dossiers

29/03/2011

Délibé du jury

05/05/2011

Remise des prix

Conférence

Exposition

Le jury décerne trois prix aux maîtres d'ouvrage pour une valeur totale de 5000 euros. Une mention énergie accordera à son lauréat un bon d'achat de 500 euros à valoir chez Concept'EcoEnergy.

Les projets lauréats seront exposés lors de la cérémonie de remise de prix le 5 mai 2011. Cette cérémonie, ouverte à tous, sera accompagnée d'une conférence qui alimentera la réflexion autour de l'architecture durable.

L'inscription au concours se fera pour le 14 janvier 2011, par l'envoi du coupon à la Maison de l'Urbanisme concernée par la localisation du projet. Elle est gratuite et engage les participants à en accepter le règlement. Les documents nécessaires ainsi que le règlement complet sont envoyés sur simple demande ou téléchargeables sur le site internet des différents partenaires.

Les dossiers complets doivent être rentrés pour le 14 février 2011 et un jury de spécialistes se réunira le 29 mars 2011 afin de les analyser et de désigner les lauréats.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce concours, n'hésitez pas à nous contacter.

Avec le soutien de :

Philippe HENRY, Ministre wallon de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Benoît LUTGEN, Ministre wallon des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité, de la nature, de la forêt et du patrimoine

Concept'EcoEnergy, panneaux électriques et thermiques, pompes à chaleur très hautes performances pour rénovation et neuf.



Divers

Décret funérailles et sépultures



Le décret "funérailles et sépultures" daté du 6 mars 2009 et d'application depuis le 1er février 2010 est une actualisation, ou plutôt une adaptation, de la loi de 1971 à la réalité actuelle.

En effet, la gestion des cimetières, dès les années '50, connaît un certain laisser-aller et de nombreux éléments imposés par la loi de 1971 ne sont pas suivis d'effets. Ainsi, peu de communes possédaient un registre en ordre, pratiquaient le renouvellement des sépultures, suivaient un règlement communal des cimetières... Le décret de 2009 se veut un nouveau départ vers une gestion effective des cimetières. Il s'organise autour de quatre axes - gestionnaire, cinéraire, identitaire, patrimonial - que nous a présenté ce 18 novembre, lors de la matinée organisée par la MUFA, Monsieur Xavier Deflorenne, l'interlocuteur privilégié de la DGO4 en matière de funérailles et sépultures.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargée sur le site internet
Editeur responsable : Philippe-Jacques SCHREDER (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tel : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n°11(2010-2011) - trimestriel (déc. janv. fév.) - n° agrément : P911469